

9
D36-15
H. XOB
LETTRE CIRCULAIRE N° D36-15 /LC/MINSANTE/SG/DPML/SDM/SV du 03 MARS 2023

Note d'information et précaution d'emploi pour Flagyl® 250mg et 500mg comprimés

LE MINISTRE

A

Mesdames et Messieurs,

- *L'Inspecteur Général des Services Pharmaceutiques et Laboratoires ;*
- *Les responsables des Formations Sanitaires (FOSA) publiques et privées de toutes les catégories ;*
- *Les Points focaux GAS ;*
- *Les Points focaux Pharmacovigilance ;*
- *Les responsables des Officines de pharmacie ;*
- *Les Professionnels de Santé.*

Le laboratoire Sanofi a saisi le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) à l'effet d'informer sur la non réalisation de l'ensemble des activités liées à la production de leurs produits par le fabricant Médis depuis janvier 2020.

Cet état de chose n'ayant connu aucune suite favorable jusqu'à l'expiration du contrat en décembre 2021, Sanofi n'a pas pu s'assurer que Médis remplissait toutes ses obligations contractuelles à savoir **les études de stabilité** des spécialités **Flagyl® 250mg et 500 mg comprimés** en circulation au Cameroun et toute enquête future potentielle en cas de plaintes sur les produits concernés.

Par mesure de précaution et afin d'éviter tous risques, j'appelle à votre vigilance sur **l'aspect visuel** des produits concernés et vous invite à sensibiliser les patients qui vont se procurer ces produits à :

- Déclarer tout évènement indésirable « vigilancedpmlcmr@gmail.com » ;
- Retourner ceux-ci s'ils constatent un changement quelconque de l'aspect visuel de ces produits.

J'attache du Prix au strict respect de ces consignes.

Ampliations :

- MINSANTE/CAB
- SG
- IGSP
- Tout Responsable FS
- Tout Pharmacien d'Officine
- Tout Professionnel de santé
- Points focaux GAS
- Points focaux Pharmacovigilance.



Dr. *Manacanda Matachie*